



la Plagne Tarentaise

INFORMATION/CORONAVIRUS

Suite au confinement demandé par le gouvernement, voici quelques réponses à vos questions. Nous vous remercions par avance de les respecter.

Ai-je le droit de me promener en forêt, faire du vélo, courir sur les sentiers de montagne, faire de la randonnée à ski ou des raquettes ?	Non, ceci n'est pas autorisé. Seule une sortie brève et à proximité du domicile (500 m) est autorisée.
Ai-je le droit d'aller à la pêche ?	Non, la pêche n'est pas autorisée.
Est-ce possible de réaliser des travaux de bucheronnage ?	Non, ceci n'est pas prévu.
Est-ce que je peux déménager pendant mon confinement ?	Non, vous devez rester à votre domicile.
Est-ce que je peux aller pique-niquer entre amis au plan d'eau ou dans la montagne, ou faire un barbecue chez moi ?	Non, tous les rassemblements sont interdits, amicaux comme familiaux, à domicile ou bien en extérieur.
Est-ce que je peux aller en famille faire mes courses ?	Il est préférable de les faire seul.
Est-ce que je peux amener mon animal chez le vétérinaire, aller à un rendez-vous de santé ?	OUI